Rétrofolies 2018

Le Grand Omega de Sologne, pour son édition 2018 des Rétrofolies, vous propose de promener vos véhicules anciens de la Loire au Cher, au travers du pays de Touraine les 1er et 2 septembre 2018.

Organisée par Claude et Anne-Marie Choplin, la randonnée sillonnera le vignoble du touraine-mesland, du montlouis et du vouvray . Elle s'enrichira notamment d'une visite inédite d'un parc animalier en petit train et d'une promenade en bateau mouche sous les arcades du château de Chenonceaux.
Bonne humeur et gastronomie et diverses animations enrichiront le programme sympathique.

Vendredi soir : prologue à Blois avec accueil et dîner au Centre régional de la Jeunesse et des sports de Blois (CRJS) situé 11 rue de la Taille aux Moines (près du lycée Camille Claudel). Attention, il n'y a qu'une vingtaine de places de couchage disponibles ce soir-là. Dîner seul possible.

Samedi : départ à 8h30 devant le CRJS pour une randonnée à travers la forêt de Blois, et au long des bords de Cisse. Vous pourrez admirer l'église de Saint-Secondin, le petit hameau pittoresque de Bury avant de rejoindre Chouzy-sur-Cisse pour un premier casse-croûte au bord de son plan d'eau.

Départ ensuite vers la région du touraine-mesland en direction de la réserve de Beaumarchais à Autrèche pour le déjeuner suivi d'une longue visite en petit train à la rencontre d'animaux sauvages étonnants.

Vous poursuivrez votre après-midi au travers des jolis villages tourangeaux avant de rejoindre Montlouis et de flâner dans les vieilles rues d'Amboise.
Il sera alors temps de rejoindre l'hôtel Ibis Budget dans les hauteurs d'Amboise.
A 20h un car vous prendra en charge et vous conduira à la cave aux Fouées pour le traditionnel dîner dansant. A minuit, retour en car vers l'hôtel.

Dimanche : Départ à 8h30 de l'hôtel Ibis Budget pour rejoindre Chisseaux où vous attend un bateau Mouche, le Bélandre, pour une promenade sur l'eau du Cher avec passage sous les arcades du château de Chenonceau.

Une heure plus tard vous serez invités à un rafraichissement avec la traditionnelle dégustation d'huîtres près de l'embarcadère. Un chapiteau est même prévu en cas de mauvais temps.
Vous reprendrez la route en direction de Montrichard en musardant au travers des jolis villages bordés de somptueuses gentilhommières, en passant ensuite devant les ruines gallo-romaines de Thésée avant de rejoindre Couddes pour un ultime déjeuner au restaurant les Tailles Rouges.
Le périple s'achèvera ensuite au parc de Beauvais à Romorantin.

Contact : Claude Choplin : 02 54 70 44 70 ou 06 89 45 00 56 ou par mail : claude.choplin@laposte.net

REGLEMENT DES RETROFOLIES

ARTICLE CODE 1 : Ce n'est ni une compétition, ni un rallye avec épreuves. Néanmoins, plusieurs règles sont à respecter.
Elles régissent normalement les véhicules terrestres à moteur.
ARTICLE CODE 2 : Les responsabilités respectives du propriétaire et du conducteur sont déterminées par les règles de droit commun en matière de mise à disposition gracieuse du véhicule.
ARTICLE CODE 3 : Le transport bénévole des passagers est soumis à législation et à la jurisprudence actuellement en vigueur.
ARTICLE CODE 4 : Chaque conducteur est responsable des dommages causés par son véhicule à d'autres participants ou à des tiers.
ARTICLE CODE 5 : Le conducteur doit avoir son véhicule conforme aux prescriptions du code de la route, il doit avoir :
ADMINISTRATIVEMENT
une carte grise normale ou une carte grise de collection - une assurance - un contrôle technique
TECHNIQUEMENT:
Signalisation - Éclairage - Rétroviseur - Freins - etc...
ARTICLE CODE 6 : Le conducteur doit respecter les prescriptions du code de la route pendant la durée du parcours. -
Limitation de vitesse - Distance entre les véhicules - etc...

EN CE QUI CONCERNE LES RETROFOLIES

ARTICLE 1 : Le comité organisateur est composé du conseil d'administration Oméga de Sologne
ARTICLE 2 : Cet organisme est compétent pour
- l'organisation matérielle
- Les contacts avec les pouvoirs publics
- Les relations avec les médias

DATE LIMITE D'INSCRIPTION est fixée, nous devons avoir à ce moment tous les éléments
- Marque type et année du véhicule - Nombre de personnes - Mode d'hébergement

ARTICLE 4 : Le montant des frais d'inscription a été établi pour la manifestation et doit avoir été versé à ordre de l'OMEGA à la date limite prévue.
- La date limite de désistement autorisant un remboursement est fixée dans le dossier d'inscription.
- En cas de désistement tardif il ne sera effectué aucun remboursement à moins d'un motif grave.
ARTICLE 5 : CONDITIONS D'INSCRIPTION :
Nous avons pris les dispositions suivantes
- 1 - Deux personnes maximum par véhicule plus vos enfants mineurs.
- 2 - Les personnes non inscrites aux Rétrofolies ne peuvent y participer.

ARTICLE 6 : Un service d'ordre interne à la manifestation est mis en oeuvre par le comité organisateur.
ARTICLE 7 : Au départ des Rétrofolies, chaque équipage recevra:
- Une plaque rallye, nous vous demandons de réaliser un support
- Un dossier comportant tous les éléments permettant de participer à la manifestation.

ARTICLE 8 : Vous devrez suivre l'itinéraire établi pour lequel un contrat assurance responsabilité civile a été souscrit, un journal de route est réalisé à cet effet
Conduite jugée dangereuse en particulier non-respect du code de la route pourront être exclus.
Dans ce cas, les droits d'inscription ne seront pas remboursés. ,
ARTICLE 9 : A l'issue de la manifestation, une remise des prix est prévue. Chaque équipage recevra un trophée, des coupes seront remises en plus à quelques équipages (un jury est habilité à en décider.).
ARTICLE 10 : RÉCLAMATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT : Par son inscription, tout participant accepte sans restriction le présent règlement, ainsi que les compléments qui pourraient être communiqués lors du départ.
- Les cas non prévus seront tranchés par les organisateurs.
- Les décisions seront sans appel.
- Si les circonstances l'exigent, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation ou de modifier le parcours.

ARTICLE 11 : Un droit sera perçu pour les véhicules ayant une publicité actuelle sauf cas particuliers à l'appréciation des organisateurs.
ARTICLE 12 : tout conducteur signalé en état d'ébriété sera exclu de la manifestation
ARTICLE SUBSIDIAIRE
Les Rétrofolies sont toujours et restent aujourd'hui encore un moment de détente de convivialité
Les participants ont l'obligation de s'amuser et d'être aimable l'un envers l'autre même si leur véhicule semble plus admirable que celui du voisin !
Ils ont le droit de chanter en public l'hymne grandiose de l'OMEGA chaque fois que nécessaire.

Le Comité organisateur.

RETROFOLIES 2018

NOM : ..... **Tél :.....**

Vendredi 31 août - Prologue facultatif -

CRJS Blois	repas + hébergement	48 €	x	=	..... €
	repas seul	11€	x	=	..... €

Samedi 1er et dimanche 2 septembre

Week-end complet adulte sans hébergement	120 €	x	=	..... €
Week-end complet adulte avec hébergement	155 €	x	=	..... €

Hôtel Ibis Budget Amboise (places limitées)

Week-end complet enfants de moins de 14 ans	50 €	x	=	..... €
Plaque Rétrofolies (gratuite pour les adhérents)	15 €	x	=	..... €

Vous pouvez loger dans l'hôtel de votre choix en choisissant l'option Rétrofolies week-end complet sans hébergement.

TOTAL ..... €

Possibilité de payer en 2 fois : juillet et août

Expédier avec le règlement (chèques à l'ordre de OMEGA de Sologne)

impérativement avant le 31 juillet 2018

à OMEGA DE SOLOGNE - Claude Choplin - 9 route de Chevenelles - 41120 OUCHAMPS
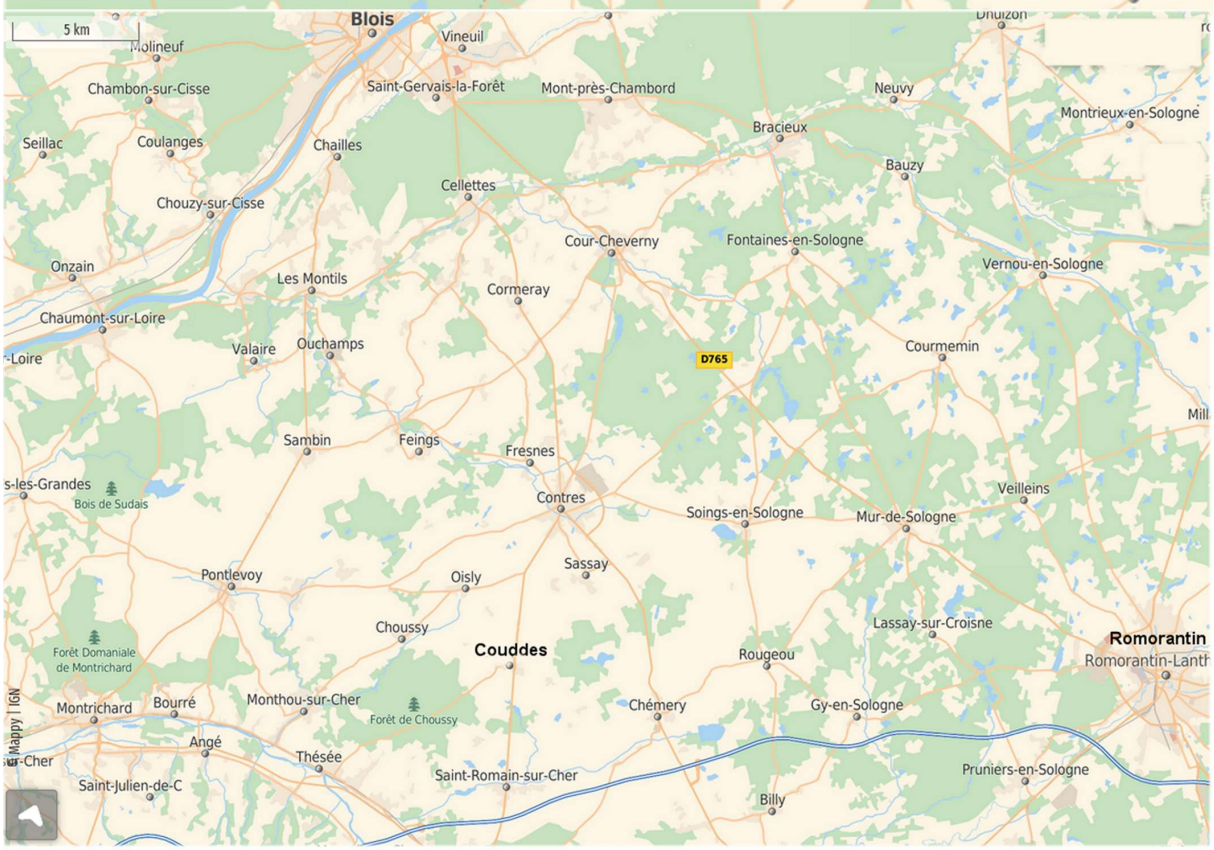
- **Distances: Blois - Amboise 35 Km Amboise - Romorantin 70 km Romorantin - Blois 40KM**